

# Impôt - Changement ou correction des renseignements personnels

Pour modifier la résidence fiscale d'un particulier, envoyer un nouveau formulaire **Autocertification fiscale internationale d'un particulier (4573-F)** dûment rempli.

Un changement comprend tout renseignement qui a une incidence sur la résidence fiscale à l'extérieur du Canada du particulier, comme un changement de pays ou territoire aux fins de l'impôt, un changement d'adresse ou de numéro de téléphone.

Pour modifier la résidence fiscale d'une entité, y compris celle d'une personne détenant le contrôle\*, envoyer un nouveau formulaire **Classification fiscale internationale d'une entité (4545-F)** dûment rempli.

Un changement comprend tout renseignement qui a une incidence sur la résidence fiscale à l'extérieur du Canada de l'entité ou des personnes détenant le contrôle, comme un changement de pays ou territoire aux fins de l'impôt, un changement d'adresse ou de numéro de téléphone.

\* Voici des exemples de personnes détenant le contrôle :

#### Personne détenant le contrôle d'une personne morale

- Contrôle par propriété
- Contrôle par d'autres moyens

#### Personne détenant le contrôle d'une fiducie

- Constituant (auteur de la fiducie)
- Fiduciaire
- Protecteur
- Bénéficiaire
- Autre

#### Personne détenant le contrôle d'une structure juridique (autre qu'une fiducie)

- Constituant (auteur de la fiducie)-équivalent
- Fiduciaire-équivalent
- Protecteur-équivalent
- Bénéficiaire-équivalent
- Autre-équivalent